

COMMISSION

LOGEMENT

Marie-Françoise Legrand

La commission logement a été réactivée suite au recrutement d'une chargée de mission spécialisée sur ce thème

La commission est composée d'une vingtaine de personnes ayant une expertise dans ce domaine en raison de leurs responsabilités professionnelles au sein d'associations adhérentes ou de collectifs relogements.

Contrairement au choix qui avaient été fait dans le passé, les partenaires de la FNARS ne font pas partie de la commission mais peuvent être invités sur un ordre du jour précis ou sont rencontrés dans des cadres partenariaux comme c'est le cas pour l'AFFIL ou pour d'autres actions.

La convention FNARS/ USH a constitué un cadre favorable pour relancer le partenariat avec les organismes d'HLM d'Ile de France dans deux domaines principalement : le relogement et la production d'habitat adapté.

La commission logement a constitué un lieu d'information et d'échange sur l'avancement de ces deux objectifs :

- travail commun entre les délégués départementaux de la FNARS et les chargés de mission HLM, au niveau départemental.
- mise en place de 5 groupes de travail sur l'habitat adapté au sein de l'AFFIL : capitalisation, ressources humaines, projet social, relations avec les élus et ressources humaines. Préparation d'une rencontre avec les partenaires le 22 juin 2009.

La mise en œuvre et le suivi de l'application de la loi sur le Droit Au Logement Opposable a été l'un des principaux sujets de débat au sein de la commission. L'expérience des membres qui participent aux commissions de médiation a permis de relever des points de blocage. L'analyse des rapports du comité de suivi de la loi, préparée par la chargée de mission a permis d'identifier des difficultés sur lesquels la FNARS a appelé l'attention des préfets, des conseils généraux ou des présidents de commission selon les cas. Ont ainsi été repérés l'insuffisance d'information des usagers, les besoins en formation des travailleurs sociaux, l'absence de définition du délai anormalement long sur Paris.... Indépendamment du constat de l'embouteillage des commissions.

Des initiatives pour coordonner les attributions de places d'hébergements ont été prises dans certains départements (Yvelines et Hauts de Seine) conformément aux recommandations de la FNARS nationale.

La loi pour la « mobilisation » sur le logement et la lutte contre les exclusions a été le prétexte de « mobilisation » sur plusieurs sujets, notamment sur la menace d'atténuer la portée de l'article 55 de la loi SRU en incluant l'accession sociale à la propriété dans le décompte des logements sociaux. Cette disposition a finalement été repoussée par le sénat puis par l'Assemblée Nationale. De même la réduction des délais d'expulsion qui a été votée par les deux assemblées a été l'occasion d'une action pour demander un moratoire des expulsions.

Enfin, un questionnement majeur a porté sur la volonté du gouvernement de développer l'intermédiation locative dans le parc privé.

Les associations adhérentes de la FNARS ont pour certaines d'entre elles l'expérience de la sous location et des baux glissants dans le parc social. Le fonds de sécurisation financé par la région Ile de France permet de limiter les risques financiers liés aux impayés ou aux dégradations.

Depuis 2008, la ville de Paris a pris l'initiative de confier aux associations qui le souhaitent, sur le modèle britannique, des missions d'intermédiation locative dans le parc privé « louer solidaire ». Ces missions concernent uniquement le relogement temporaire de familles logées précédemment à l'hôtel et bénéficiant de l'ASE. Le statut des familles est celui de l'hébergement et le relogement définitif est garanti par la ville. Le financement du dispositif par l'Aide à la Médiation Locative permet d'assurer la gestion et l'accompagnement des personnes dans des conditions équilibrées.

L'Etat a fixé un objectif de 5000 logements privés, dont 2750 en île de France gérés en intermédiation locative en 2009 et a lancé un appel à projet. Les conditions sont très différentes de l'exemple parisien. « Solibail » n'assure pas les mêmes garanties que « Louer Solidaire », ni quant au statut des bénéficiaires ni quant à leur relogement

La commission a été un lieu de commentaire des différents textes officiels : loi de finances, plan de relance, circulaire de Madame Boutin sur l'accélération des sorties de CHRS, circulaire de Madame Boutin sur la prévention des expulsions, circulaire sur l'hébergement (5mars 2009), de comptes rendus de rencontres avec des « décideurs » : Jean Yves Mano, adjoint au Logement de la ville de Paris, Jean Luc Laurent vice président chargé du logement à la région Ile de France, Alain Régnier, préfet délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement.

Tous nous ont renforcés dans l'idée que la crise du logement est tellement profonde en Ile de France que tous les partenaires doivent se mobiliser pour tenter des solutions nouvelles. C'est la raison pour laquelle la FNARS IDF a fait une réponse groupée à l'appel à projet relatif à la médiation locative. Mais elle n'acceptera pas n'importe quelles conditions ni en ce qui concerne le statut des bénéficiaires ni en ce qui concerne le financement des associations qui doit être en tout état de cause équilibré.

COMMISSION EMPLOI- FORMATION

Josiane Borg

La Commission « Emploi-Formation » se compose en 2008 de 9 membres dont 8 salariés et 1 administrateur bénévole.

Leurs associations sont toutes adhérentes à la FNARS. Elles sont implantées sur les départements suivants :

- . 6 sur le 75
- . 1 sur le 92
- . 2 sur le 93
- . 1 sur le 95

(1 membre représente à la fois 2 associations : 1 sur le 75 et 1 sur le 93).

La Commission « Emploi-Formation » a pour finalité de:

- ✓ débattre des enjeux qui touchent aux questions d'insertion professionnelle des publics accueillis dans le réseau,
- ✓ faire remonter les constats réalisés par notre secteur et de réfléchir aux moyens qui favorisent l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Fin 2007, les membres de la commission ont défini plusieurs perspectives :

- Informer le réseau sur tout ce qui touche l'emploi et la formation des publics ;
- Valoriser et soutenir les initiatives des associations adhérentes sur l'accès à l'emploi ;
- Favoriser la participation des adhérents au Grenelle de l'Insertion par l'envoi de propositions d'actions pour l'insertion ;
- Renforcer la Commission « Emploi-Formation » sur les départements.

1) LES TRAVAUX DE LA COMMISSION EN 2008

Les travaux de la commission ont porté principalement en 2008 s'est sur les trois axes suivants:

- 1) Participation active au Grenelle de l'insertion ;
- 2) Suivi de l'élaboration du plan Régional de lutte contre l'illettrisme ;
- 3) Informer les adhérents de l'évolution des politiques publiques qui concerne la formation et la mise en place du RSA.

En 2008, les membres de la Commission ont continué à participer activement aux groupes de travail sur le « Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme » élaboré à l'initiative de la Préfecture de Région Ile-de-France notamment concernant les actions de cohésion sociale et territoriale. La FNARS IdF a ainsi fait valoir les besoins d'une partie des publics accueillis dans le réseau en matière de maîtrise des savoirs de base et de fait connaître les pratiques de notre réseau.

La Commission s'est réunie deux fois en 2008, le 4 avril et le 6 juin. Ces deux rencontres ont permis de se tenir informés mutuellement de l'avancée des travaux du Grenelle de l'insertion et de faire des propositions pour l'insertion des publics en grande difficulté :

1. Présentation du dispositif Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AVA) en île- de- France.
2. Echanges sur la proposition FNARS d'un Contrat Unique d'Insertion,

3. Engagement des travaux de la Commission pour contribuer aux propositions du réseau dans le cadre du Grenelle :
 - Etude et réflexion sur « les exclus de l'emploi et les travailleurs pauvres » en Ile-de-France
 - Débat sur le Revenu de Solidarité Active (RSA)
 - Travail sur la problématique de l'accès à la formation pour les publics en insertion :
 - 1) Sur quel diagnostic élabore-t-on un parcours d'insertion ?
 - 2) Quels sont les principaux freins à la reprise d'emploi ?
 - 3) Quelles sont les principales lacunes ou incohérences des dispositifs d'accompagnement ?
4. Présentation des conclusions du Grenelle de l'Insertion :
 - le Projet de réforme du SPE (Service Public de l'Emploi) et du référent unique de parcours ;
 - la proposition de Contrat Unique d'Insertion ;
 - les nouvelles orientations pour les politiques d'insertion ;
 - la mobilisation des employeurs sur les enjeux de l'insertion.

Aurélié DENNE, Chargée de mission Emploi-Formation de la FNARS Nationale a participé à la commission du mois de juin afin de nous présenter les conclusions du Grenelle.

2) LES PRODUCTIONS

- Note pour la mission FNARS au siège sur le contrat unique d'insertion
- Proposition sur les AVA (Atelier d'Adaptation à la Vie Active) dans le cadre du grenelle
- Production d'une Fiche-action inscrite dans le cadre du « Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme »
- Mobilisation pour organiser une réunion avec les espaces emploi du réseau sur le thème des relations avec les entreprises

3) PERSPECTIVES

♦ Les axes de travail :

- ✓ Suivre la mise en place des réformes des politiques publiques (RSA, contrats aidés)
- ✓ Maintenir une approche globale du réseau sur les problématiques d'accès et d'insertion dans l'emploi
- ✓ Valoriser les pratiques des adhérents en matière d'accompagnement et de relation avec les entreprises

♦ L'organisation de la commission :

Nous avons à nouveau constaté la difficulté que rencontre les membres de la Commission à pouvoir se réunir faute de temps et en raison du changement des personnes représentants certaines associations au sein de la commission... Un courrier a été adressé aux membres de la commission afin qu'il confirme leur engagement et il a été décidé de limiter le nombre de réunion de la commission à deux par an. Nous espérons que cette nouvelle configuration permettra d'améliorer le taux de participation aux réunions.

Dans la perspective de mise en place d'un nouveau fonctionnement au sein de la FNARS île de France, la commission Emploi et Formation pourrait fusionner avec la commission I.A.E. dans le courant de l'année 2009.

COMMISSION INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Yann Fradin

En 2008, la commission régionale IAE a réuni ses membres, à 3 reprises. Ces rencontres avec les représentants de l'IAE des 8 départements qui siègent au CDIAE, se sont organisées en 3 temps :

1. La première heure permet d'accueillir et d'échanger avec un intervenant extérieur sur un dispositif d'accompagnement ou de soutien des SIAE ;
2. La seconde partie de la rencontre est consacrée à faire le point sur les différents CDIAE, à dresser un bilan de situation de l'IAE sur les 8 départements et à définir les positions et stratégies à mettre en œuvre par la Fnars Idf ;
3. La fin de la réunion est employée à la transmission des informations sur l'actualité de ce secteur.

1) Les interventions dans la commission IAE

UNEP IdF/Oise (Union des entreprises du paysage)

Le 11 février 2008, Christophe Vézine, vice-président est venu présenter l'UNEP et le projet de partenariat entre l'UNEP IdF/Oise et les réseaux de l'I.A.E. en Ile-de-France. Cet accord a pour but de favoriser l'accès à l'emploi des salariés en insertion dans les entreprises du paysage.

Direction régionale Anpe

Le 14 mai 2008, Marie Alexia Veyer et Marina Lemaître - Responsables au Pôle « Partenariats » à la DR ANPE sont venues présenter l'accord cadre existant avec notre réseau et échanger avec les SIAE adhérentes pour élaborer des pistes permettant de renforcer les coopérations les agences ANPE.

Mutualité sociale Agricole IdF

Le 24 septembre 2008, Odile Martin, attachée de direction à la MSA IdF a été invitée pour présenter la convention de Partenariat signé avec la FNARS IdF. Ayant eu un empêchement, le Pôle I.A.E.F a exposé les grands axes du partenariat avec la MSA : participer à des événementiels en commun, présenter l'offre de services de la MSA aux adhérents, faire connaître les actions d'insertion et d'emploi dans le secteur agricole

2) Les sujets abordés au cours des 3 réunions de la commission

La démarche du Grenelle et de ses enjeux pour le secteur de l'IAE :

- les positionnements de la FNARS sur le Contrat Unique d'Insertion (CUI) et la forme de contrat adaptée aux missions des SIAE ;

- Les propositions du réseau sur le financement et l'évaluation de l'IAE : conférence de financeurs, un financement au « juste coût » de l'action des structures,...
- Point sur la journée « portes ouvertes IAE » du 19 mai 2008 en Ile-de-France ;
- Journée régionale IAE sur « rapprocher les SIAE et les entreprises du paysage », du 12 juin 2008 (en partenariat avec l'UNEP) à Sèvres (92).

Les difficultés des Structures d'insertion par l'activité par économique (SIAE) :

- Le contexte d'incertitude dans lequel évoluent les structures : Incertitude sur les dispositions concernant les contrats aidés dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion, incertitude sur la réforme du financement des SIAE, incertitude sur l'impact de la loi créant le Revenu de Solidarité Active, incertitude sur le partenariat avec Pôle emploi, incertitude sur le fonds F.S.E mobilisables,...
- Focalisation sur une logique de résultats limitée au retour à l'emploi, sans prise en compte des autres aspects : impact sur l'insertion sociale des bénéficiaires la production de richesse, le développement territorial.

Le manque de financement :

- Multiplicité des financeurs ;
- Manque de financement et de prise en compte de l'importance de l'accompagnement social, difficulté renforcée en raison de la baisse et/ou de la suppression des crédits DASS « Appui social individualisé » (ASI) sur les départements ;
- Difficulté à financer le travail administratif de plus en plus important et de plus en plus exigeant ;
- Absence d'articulation et de mutualisation entre les acteurs contribuant à la formation des salariés en insertion et la disparité territoriale.

Les outils du réseau FNARS pour le soutien à la professionnalisation et au renforcement des actions :

- La convention AGEFIPH - FNARS IdF ;
- l'accès au microcrédit social pour les publics accueillis dans le réseau ;
- Le lancement d'un appel à projet P.A.S.E.R.E.L.E pour favoriser les partenariats entre le secteur de l'insertion et les employeurs ;
- Les formations pour les permanents des SIAE et le recensement des nouveaux besoins.

3) Les actions pilotées par la commission

Coordination des positionnements des représentants Fnars IdF sur la redynamisation des CDIAE

La commission s'est positionnée fortement pour mobiliser les représentants Fnars aux CDIAE afin qu'ils puissent contribuer à la démarche de redynamisation des CDIAE. Les membres de la commission se sont accordés sur l'objectif de la démarche visant à renforcer un pilotage partagé de l'offre d'insertion par les acteurs locaux et visant à faire

du CDIAE un espace stratégique. Les représentants FNARS ont ainsi participé activement aux dynamiques visant à améliorer la connaissance partagée de l'offre d'insertion existante, à mieux identifier les besoins du territoire. Ils se sont impliqués dans l'élaboration des plans d'actions stratégiques pour le développement de l'offre d'insertion de leur territoire.

Plan de modernisation de l'IAE et réforme des politiques d'insertion

La commission a été un lieu privilégié pour mobiliser les adhérents sur les perspectives de réforme du secteur de l'I.A.E. fixées dans le rapport final du Grenelle de l'Insertion. Les membres de la commission ont ainsi pu s'approprier les trois volets de la modernisation du secteur de l'IAE initié par l'Etat :

- 1) - Redynamisation des CDIAE (cf infra)
- 2) - Mise en place de nouvelles modalités de conventionnement des SIAE
- 3) - Réforme du financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion

Les adhérents ont pu échanger sur les évolutions induites par la réforme concernant les missions et les outils dévolus aux SIAE et exprimer leurs attentes en termes d'appui du réseau pour s'impliquer et faire valoir leur projet social dans ce nouveau cadre réglementaire.

Une journée de formation a été organisée en décembre 2008 conjointement entre la Fnars IdF et le Coorace IdF à destination des SIAE adhérentes sur le plan de réforme de l'IAE afin que les SIAE puissent en comprendre les enjeux et se l'approprier. La démarche inter-réseaux a pu, une fois encore, montrer sa pertinence et sa richesse.

Un appui aux structures adhérentes a pu être mis en place pour les aider dans la mise en place du dialogue de gestion.

Intervention auprès des services de l'Etat sur les contrats aidés

La FNARS Ile-de-France a interpellé le Préfet et le Directeur du Travail et le Préfet de Région, dans un courrier du 21 décembre 2007, afin que les chantiers d'insertion continuent à bénéficier en 2008 de modalités spécifiques pour l'embauche de personnes en CAE. La FNARS Ile-de-France a ainsi obtenu que l'arrêté régional CAE du 24 février 2008 et les arrêtés suivants maintiennent pour les ACI une aide de l'Etat à un taux préférentiel de 90% pour les adultes et de 105% pour les publics jeunes. Les chantiers d'insertion ont aussi conservé la possibilité de signer des contrats pour une durée maximale de 24 heures hebdomadaire contre 20h pour les autres structures employeuses. La FNARS Ile-de-France a obtenu le maintien de ce soutien aux chantiers d'insertion en faisant prévaloir les missions particulières menées auprès des personnes en parcours d'insertion et en rappelant leur fragilité financière pointée dans un récent rapport de l'IGAS-IGF 1. La FNARS Ile-de-France a continué à porter une parole auprès des services de l'Etat afin de faire évoluer les modalités de contrats aidés du secteur non marchand vers plus de souplesse dans le but d'en faire un dispositif adapté pour l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail (durée de prise en charge maximale, volume hebdomadaire...)

Travailler avec le Conseil régional d'Ile-de-France dans la mise en place d'une politique régionale de soutien au secteur de l'Insertion par l'activité économique

Suite à l'amorce d'un dialogue initié en 2007 avec les services du Conseil régional d'Ile-de-France afin de construire une instance et des outils partagés pour favoriser le pilotage de l'IAE et les dispositifs Régionaux de soutien au secteur, l'année 2008 a vu la réalisation d'une importante concertation entre les réseaux de l'IAE et le Conseil Régional pour travailler à la rénovation de la politique de l'IAE.

Une journée régionale a été organisée par le Conseil Régional Ile-de-France le 20 mai 2008 sur le thème « L'insertion par l'activité économique : pour une intervention régionale renouvelée ». Elle fut ouverte par Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional et animée par Francine Bavay, vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire.

Cette journée a donné lieu à des groupes de travail dans lesquels la Fnars IdF s'est fortement impliquée, donnant naissance à deux rapports votés par l'assemblée régionale :

- le 20 novembre 2008, avec une politique renouvelée des emplois tremplins, incluant une aide aux SIAE à travers les emplois tremplins d'insertion ;
- un rapport cadre IAE qui sera adopté le 5 mai 2009.

Deux événements régionaux

Les positionnements de la Fnars Idf élaborés au sein de la Commission IAE ont pu être portés et relayés à l'occasion de deux événements régionaux consacrés à l'IAE :

A. Forum régional de l'ESS dans le champ de l'insertion par l'activité économique - 16 janvier 2008 à Trappes (78)

Yann Fradin a participé à la conception et l'organisation de ce forum régional dont la maîtrise d'ouvrage était organisée par la Ligue de l'enseignement, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France. Jean-Paul Carcéles - Vice-président de la FNARS IdF - a débattu avec la DRTEFP, la Région et des représentants de collectivités locales dans le cadre d'une table ronde consacrée aux objectifs de la politique d'insertion et à sa gouvernance.

Cette rencontre faisait partie d'un cycle de colloques consacré à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui s'est terminé par un forum de clôture à la Mutualité le 21 mai 2008. Yann Fradin est intervenu au nom de la FNARS et des réseaux de l'IAE afin de faire la synthèse des propositions issues des rencontres.

B. Séminaire interrégional des CDIAE - 1er octobre 2008 - Paris

Dans le cadre d'une table ronde intitulée « Le plan de modernisation de l'IAE, le rôle et la place des CDIAE » associant la DGEFP, le Conseil régional d'Ile-de-France, le représentant d'un Conseil général, la Caisse des dépôts et consignations, Yann Fradin - Administrateur FNARS IdF - a exposé les préoccupations du réseau FNARS dans le contexte du plan de modernisation :

> Sur le financement des SIAE :

- En réaffirmant le besoin d'une stabilité des dispositifs. La suppression du dispositif Contrat d'Avenir est programmée en 2010 alors que le dispositif est stabilisé depuis seulement 2 ans.

- En dénonçant la non-compensation par l'Etat des surcoûts induits par la suppression d'exonération de la cotisation accident du travail sur les contrats aidés au 1er janvier 2008 (qui a été pour l'essentiel obtenir une compensation a posteriori par le biais d'une circulaire gouvernementale publiée fin 2008).
- En demandant le maintien des contrats aidés dans les ACI, système qui prend en compte la dimension d'utilité sociale que revêt l'action des ACI, contrairement au système d'aide aux postes existant dans les EI.
- En développant les clauses sociales dans les marchés publics de manière à soutenir le développement des activités d'utilité sociale des SIAE et les sorties vers l'emploi durable.
- En proposant un système de financement compatible avec un principe intangible, celui de la non-sélectivité des publics à l'entrée des SIAE. La modularité des aides ne devra pas pénaliser les SIAE participant à la mise en œuvre concrète de ce principe.

> Sur la gouvernance de l'IAE :

- En développant la concertation au niveau régional entre représentants des SIAE et des partenaires publics : par les participations des réseaux de l'IAE au service public de l'emploi régional comme en Pays de Loire. (SPER)
- En impliquant davantage l'échelon régional, qui la charge du développement économique dans le pilotage de l'IAE
- En mobilisant davantage les collectivités locales et les entreprises pour participer au CDIAE ;
- En faisant des CDIAE des lieux d'impulsion, à travers par exemple le lancement d'appels à projets susceptibles de favoriser l'émergence d'initiatives locales.

Groupe des acteurs franciliens de l'insertion par l'économique (GRAFIE)

2008 a été l'année du renforcement du GRAFIE et de ses réunions de travail régulières pour une meilleure coordination de l'inter-réseaux IAE en Ile-de-France. Le GRAFIE regroupe Chantier-école IdF, le Coorace, l'UREI IdF, le CNLRQ et la Fnars IdF. La Fnars IdF s'est fortement impliquée dans ce travail et ces réunions.

Tout cet important travail est possible grâce à la forte implication :

- des représentants Fnars au sein des CDIAE ;
- des membres de la commission IAE
- de l'équipe permanente de la Fnars IdF

GROUPE DE TRAVAIL JEUNES

Philippe Gobillon

Objectif 2007 :

Travailler sur un des freins majeurs à l'insertion des jeunes, la santé mentale.

Les actions menées dans ce cadre :

Le groupe de travail JEUNES s'est réunie 5 fois. Ces rencontres, on mis en évidence différents phénomènes majeurs :

1. De plus en plus jeunes en souffrance psychique :

- Addictions / dépendance : difficultés liées à un passé douloureux ;
- Alcoolisme qui touche de plus en plus la population féminine ;
- Isolement des jeunes en souffrance qui peut conduire au suicide ;
- Echecs ou ruptures du suivi médical ;
- Problème de nutrition : anorexie, obésité...
- Troubles du sommeil ;
- Symptômes diffus liés à un mal-être ou à une histoire personnelle ;
- Difficulté de la relation aux autres ;
- 18-28 ans, âges propices aux décompensations ;
- Marginalité des cas psychiatriques lourds.

2. Les difficultés de la prise en charge :

- Résistance des jeunes en errance à une prise en charge de leur santé en général et de leur santé mentale en particulier ;
- Représentation négative de la psychologie pour les jeunes ;
- Le suivi psychologique pose problème : durée ;
- Disparité d'écoute, d'avis et d'attitude de la part des professionnels, des CMP, variant du partenariat à la fermeture totale ;
- L'opacité des partenariats et de l'organisation du système psychiatrique / incompréhension devant la diversité de fonctionnement de la psychiatrie ;
- L'orientation sur une urgence psychiatrique est difficile lorsque la personne n'a pas de troubles avérés ;
- Prise en charge par les CMP souvent inadaptée aux jeunes «en difficulté» : délais d'attente pour un RV longs et temps de prise en charge courts.

3. Les questions des professionnels de l'insertion

Les professionnels s'interrogent sur :

- Le fonctionnement de la prise en charge des personnes qui souffrent de troubles du comportement ;
- Les partenariats à développer : l'accès au logement des jeunes ayant des troubles du comportement, par ex ;
- Le maintien du lien avec le CMP en cas d'absence à un RDV ;
- L'évaluation de la difficulté psychique ;
- Le partage du diagnostic avec le psychiatre ;
- La demande d'adhésion au projet de soin souvent exigé par le spécialiste ;
- La contradiction entre l' « assistance à personne en danger » et la demande d' « adhésion au projet » de soin ;
- L'insertion d'un jeune dont la souffrance est chronique ou qui est dans le déni.

4. Les besoins, les pratiques à développer pour les professionnels de l'insertion

- Créer des lieux d'échanges entre les différents professionnels de l'insertion et de la psychiatrie ;
- Communiquer sur l'existant ;
- Développer des partenariats entre les structures d'insertion socioprofessionnelle et celles du suivi psychologique ;
- Permettre aux structures d'insertion et aux structures «psychiatriques» ou spécialisées de mieux comprendre leurs missions respectives ;
- Mettre en place des groupes de parole pour les professionnels de l'insertion, les travailleurs sociaux ;
- Professionnaliser les acteurs en matière de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique.

5. Les conseils des experts de l'intersecteur psychiatrie-précarité

- Identifier et aller vers les professionnels du secteur et les structures associées ;
- Rencontrer les équipes, voir le fonctionnement des structures ;
- Engager un travail avec le CMP : avoir un référent au sein du CMP ;
- Faire appel aux professionnels avant le passage à l'acte ;
- En cas de crise, faire appel aux centres d'accueil et de crise (CAC) ;
- Etre vigilant : **Aux effets secondaires** (prise de poids, perte de libido, etc) ; **A l'hospitalisation généralement courte** (il faut un maillage très important entre les acteurs à la sortie) ; **A la prise de polytoxiques** qui provoquent des flashes d'hallucinations auditifs et/ou visuels: attention aux erreurs de diagnostic ;
- Accompagnement vers le soin : les professionnels de l'insertion ont l'argumentaire et le relationnel ; ils peuvent se servir d'une souffrance verbalisée et pointer les incohérences ;
- S'arrêter au bon moment : une personne qui devient nerveuse, n'est pas prête à tout entendre ;
- Les professionnels de l'insertion peuvent être les relais des psychologues et des psychiatres ;
- Accompagner les allers-retours entre le soin et la rupture de soin : une consultation n'aboutit pas systématiquement et immédiatement ;
- La décompensation est très angoissante : les voix arrivent de plus en plus fort, il faut les aider à mettre des mots sur les maux ;
- Tout ne se règle pas par la psychiatrie.

Conclusions et perspectives :

Grâce à ce travail, la Fnars Ile-de-France a pu défendre un projet de professionnalisation des acteurs de l'insertion professionnelle qui sera mis en œuvre en 2008 au sein de 3 départements expérimentaux : grâce au financement de la Région Idf et du Groupement Régional Santé publique.

Enfin, en 2008-2009, le groupe de travail JEUNES s'oriente sur un nouveau travail axé sur le thème de "**quel outils d'hébergement adapté à la prise en charge des jeunes en errance?**".

En effet, force est de constater que ces dernières années ont vu une grave augmentation de la population jeune en rue et dans les dispositifs d'urgence sociale.

Outre l'affluence de ce public dans les CHU et accueils de jour ou ESI, nous observons que nombre d'entre eux ont bénéficié d'un placement éducatif durant leur minorité et parfois même d'une prise en charge "Jeune Majeur" à l'issue de laquelle le travail éducatif et d'insertion sociale n'est pas abouti.

De plus en plus, les services éducatifs qui exercent des prises en charges Jeune Majeur (non reconductible au-delà de 21 ans), se tournent vers les dispositifs d'urgence sociale pour trouver des relais et maintenir l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'y a pas de retour en famille possible et qui ne répondent pas aux critères d'accès au logement ou à l'hébergement stable (FJT ou CHR) ...

Cette situation est d'autant plus paradoxale que les professionnels de l'urgence sociale et de l'Aide Sociale à l'Enfance sont tous conscients que le besoin d'hébergement de ce public va au-delà de la réponse au besoin primaire de mise à l'abri et qu'au contraire le lieu d'hébergement doit être un lieu d'intervention socio-éducatif.

C'est pourquoi des professionnels de l'association Jean Cotxet, qui accueille et prend en charge des mineurs et des jeunes majeurs dans le cadre de mesures éducatives, ont rejoint notre groupe de travail.

Notre démarche ne vise pas une réflexion sur le dispositif de prise en charge jeune majeur mais plutôt un échange de constats, de pratiques entre les professionnels de ce secteur et les adhérents de la FNARS IdF, notamment ceux qui agissent dans le champ de l'urgence sociale et qui accueillent ces jeunes en grande difficulté (qui ont, ou non, bénéficié de mesures éducatives).

Notre hypothèse de travail s'appuie sur :

- _ un constat partagé des besoins de ce public et des moyens inhérents à sa prise en charge;
- _ inscrire la dimension éducative dans la dynamique de professionnalisation du secteur de l'urgence sociale;
- _ réfléchir aux propositions de projets adaptés qui pourraient être faites dans le cadre du dispositif d'hébergement de stabilisation.

Nous sommes partis du constat des équipes de rue, des lieux d'accueil de jour et des centres d'hébergement d'urgence et de stabilisation (spécialisés ou non sur le public moins de vingt cinq ans) selon lequel, le mode d'accompagnement et d'hébergement proposé par le dispositif d'urgence sociale ne répond pas aux besoins de ces jeunes et qu'en revanche, les structures de prise en charge jeunes majeurs sont du point de vue pédagogique bien mieux adaptées.

Il ne s'agit pas dans le cadre de la FNARS IdF de réfléchir aux modalités d'accès et à la durée limitée à 21 ans du dispositif de prise en charge Jeune Majeur mais sur le plan pédagogique et éducatif, s'inspirer de l'expérience et des savoirs des professionnels de ce secteur pour enrichir les réflexions des acteurs de l'urgence sociale dans le cadre de la professionnalisation du secteur et des déclinaisons de projets pouvant s'inscrire dans le cadre de l'hébergement de stabilisation.

Tous les professionnels qui agissent auprès de personnes en grande précarité savent que la dimension éducative est indispensable à tout accompagnement social, médico-social ou d'insertion.

Notre objectif est de rédiger pour décembre 2009 un document faisant état des besoins socio-éducatifs des jeunes en grande précarité et de la nature des projets spécifiques qui pourraient leur être proposés dans le cadre du dispositif d'hébergement de stabilisation.

COMMISSION VEILLE SOCIALE

Luc Monti

Rappel des objectifs 2008

Perspectives :

Faire vivre cette commission sous sa nouvelle forme avec au minimum un représentant de chaque département et secteur d'activité.

Travailler sur les enjeux et les risques de la régionalisation.

Veiller, décrypter, analyser, informer et être force de proposition sur les nouvelles données des politiques de lutte contre les exclusions sociales.

Les perspectives n'ont pas été pleinement réalisées.

Il est toujours difficile d'avoir des représentants de chaque département, et de chaque secteur d'activité (Accueil de jour, maraude, centre d'hébergement...), c'est également difficile de commencer avec les membres et de poursuivre l'année avec les mêmes personnes. Ceci est préjudiciable à la cohésion du groupe et à l'aboutissement du travail.

L'absence d'un responsable de pôle pendant une grande partie de l'année a affaibli le rendement, et la production de travail de la commission.

Les travaux engagés :

- Poursuite de la réflexion sur le secteur de l'exclusion sociale. Il est très difficile d'avoir une parole unie entre tous les acteurs de la Fnars. Entre les intentions associatives et les réalités de terrain il y a beaucoup de différences. L'inconditionnalité est un principe dans les textes mais pas dans les pratiques !!!
- L'année 2008 compte également une multitude de textes, rapports. La commission a beaucoup travaillé notamment sur le protocole d'accord relatif à la coordination de la veille sociale et de l'hébergement en Ile de France. Nous sommes inquiets de toutes ces agitations, qui préfigurent n'en doutons pas de profonds changements. La question essentielle que nous devons défendre est la qualité d'accueil et d'accompagnement que nous devons décliner auprès de nos publics. Actuellement un sentiment d'inquiétude et de fragilité prédomine, sans que nous puissions concrètement analyser toutes les retombées. La commission tout au long de l'année à essayer d'y voir un peu plus clair, et par l'intermédiaire de plusieurs de ses membres a été vigilante dans les instances où elle représentait la FNARS.
- Participation à la nuit solidaire du 21 février 2008 ;
- Participation active aux différentes réunions régionales (GOCHU), ou nationales (AHI) ;
- Interventions écrites et orales auprès du Conseil d'Administration de la Fnars Région IDF, pour demander des actions d'informations auprès des adhérents sur les modifications des pratiques dans les centres d'hébergement ;
- Lancement de la réflexion pour une journée thématique sur l'inconditionnalité et le principe de continuité qui a lieu en 2009.

Perspectives 2009:

Avec la présence d'une responsable de pôle,

- Consolider le travail de la commission ;
- Renforcer la représentation de chaque département ;
- Etre une veille sociale sur les enjeux de notre secteur ;
- Organisation d'une journée thématique sur l'inconditionnalité et le principe de continuité.